

**RAPPORT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2021**

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

LE CONTEXTE GENERAL

Les collectivités territoriales face à la crise sanitaire.

En 2020, les finances locales ont mieux résisté à la crise que prévu. Selon un bilan provisoire présenté par le Ministère de l'économie le 14 janvier 2021, le secteur public local n'a pas vu ses marges de manœuvre reculer. La progression de ses recettes de fonctionnement (+1,3%) a dépassé celle de ses dépenses de fonctionnement (+0,4%).

En juillet 2020, le président de la délégation aux collectivités territoriales de l'Assemblée nationale, Jean-René Cazeneuve, estimait l'effet de la crise sur les finances locales à 7,3 milliards d'euros par rapport à 2019.

A l'automne, ce chiffre a été réévalué à 6 milliards d'euros, soit un recul de 17% de l'épargne brute des collectivités.

De son côté, l'Association des Maires de France estimait mi-2020 le coût de la crise pour le seul bloc communal à près de 8 milliards d'euros sur trois ans, dont plus de 6 milliards d'euros sur la seule année 2020. Selon elle, le nouveau mandat des maires s'ouvrait avec la perspective d'une perte de recettes, sur trois ans, supérieure à la baisse des dotations subie entre 2014 et 2017.

Fin décembre 2020, la Cour des comptes jugeait "pessimistes" les estimations de baisse (-30% en moyenne) avancées par les collectivités et intercommunalités. Dans le deuxième fascicule de son rapport sur les finances publiques locales, elle tablait sur une "dégradation limitée des équilibres budgétaires et financiers" des collectivités. Cette appréciation est confirmée par le ministère de l'Economie mi-janvier 2021, estimation réalisée à partir des remontées (encore provisoires) des comptes publics locaux pour l'année 2020.

L'épargne brute de l'ensemble des collectivités n'a pas diminué en 2020. A 22 milliards d'euros, elle a même connu une progression de 1,7 milliard d'euros (+8,3%) par rapport à fin 2019. Elle ressort même en forte hausse pour le bloc communal (+37%, à 11,1 milliards d'euros), selon les premières données du Ministère de l'économie. Si la hausse des recettes est nettement inférieure à celle de 2019 (+2,8%), le résultat reste globalement positif (+1,3%). Et ce, malgré le fort recul des prestations de services et des redevances et recettes d'utilisation du domaine (-8,8%). Les recettes de taxe d'habitation et de taxe foncière sont demeurées dynamiques et la chute redoutée des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) qui grèvent les transactions immobilières n'a probablement pas eu lieu. Ces derniers n'ont connu qu'une faible baisse (-0,6%). Les chiffres stabilisés pourraient même être légèrement en hausse.

De leur côté, les dépenses de fonctionnement n'ont augmenté globalement que très modérément (+0,4%). Mais les différentes catégories de collectivités enregistrent en la matière des évolutions divergentes : si les dépenses de fonctionnement des régions ont reculé de plus de 3%, celles des départements ont à l'inverse progressé de plus de 2%

Pour les collectivités, l'impact de la crise est ainsi "moins fort que prévu" : c'est une "bonne nouvelle", a déclaré pour sa part Jean-René Cazeneuve le 14 janvier 2021 au Sénat. Toutefois, ces moyennes cachent de fortes disparités. Ainsi, les communes touristiques, les stations de montagne et les départements sont financièrement les plus touchés par la crise. Ces derniers doivent faire face à la hausse du coût du RSA (+7% en 2020, selon le premier bilan de Bercy), avec des recettes qui, ici ou là, pourraient flancher. Les mesures d'urgence et de garantie mises en place par le gouvernement pour le maintien des recettes de fonctionnement du bloc local et des départements (autorités organisatrices de la mobilité incluses) représentent 4,2 milliards d'euros. Mi-janvier 2021, 60% du milliard de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) inscrit dans la troisième loi de finances rectificative pour 2020 ont été engagés. Ces mesures ont permis aux collectivités de continuer à engager des projets. Les investissements locaux n'ont pas connu en 2020 de baisse significative, puisque leur diminution a été limitée à 2,5%. Cependant, c'est la progression des dépenses des départements et des régions dans ce domaine (+6% pour chacune de ces catégories de collectivités) qui a atténué le recul de plus de 7% de l'investissement du bloc communal.

La question de l'évaluation des effets de la crise sur la situation 2021 reste en suspens.

LA SITUATION DE PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE CU

Bilan de l'exercice 2020

La crise sanitaire a eu un impact significatif sur les conditions de préparation et d'exécution du budget de l'exercice 2020.

En juillet 2020, PMM anticipait une baisse significative de ses recettes de l'ordre de 10 à 12 millions d'euros sur 3 ans. En janvier 2021, les effets sur les recettes se révèlent en fait limités sur l'exercice 2020 : les effets sur la CFE et la CVAE ne sont pas encore visibles, les pertes de billetterie et de versement mobilité et de taxe de séjour sont de l'ordre de 3 millions d'euros.

Les dépenses supplémentaires liées à la crise s'établiraient, pour 2020, à moins d'un million d'euros (achat de fournitures et prestations exceptionnelles, participation au fonds d'aide régional pour les entreprises, bons d'achats « réapprovisionnement et priorisations des circuits courts »).

La crise a également eu un impact sur le budget annexe « zones d'activité économique » avec des ventes plus faibles qu'espérées, les entreprises ayant pour la plupart repoussé leurs projets de nouvelles installations ou d'extensions. Un impact est également perceptible sur le budget immobilier d'entreprises en raison des exonérations de loyers proposées pour la période du 1^{er} confinement.

Au total, après versement le cas échéant d'une subvention du budget principal, la plupart des budgets annexes sont à l'équilibre ou en excédent au 31 décembre 2020 :

L'exécution du budget principal et des budgets annexes 2020, situation au 10 janvier 2021

| 2020 | Solde section fonctionnement | Solde section investissement |
|-----------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Budget Principal | 39 837 391 | - 31 330 710 |
| BA02 Eau en DSP | 3 941 942 | - 113 055 |
| BA03 Assainissement en DSP | 2 510 704 | 1 243 908 |
| BA04 Eau en Régie | 10 021 | 1 011 069 |
| BA05 Assainissement en Régie | 792 223 | 1 613 603 |
| BA06 Déchets | 592 547 | - 35 181 |
| BA07 Mobilités | 5 859 815 | 5 578 372 |
| BA08 Zones d'Activités Economique | 1 364 007 | - 4 943 427 |
| BA09 Immobilier d'entreprise | - 952 351 | 4 160 830 |
| BA10 Habitat | 341 183 | - 11 204 |
| BA11 GEMAPI | 3 697 197 | 2 081 913 |
| BA12 Conservatoire | 352 091 | - 117 969 |

Source : Projets de comptes administratifs 2020, chiffres provisoires au 10 janvier 2021. Les soldes positifs de la section de fonctionnement sont naturellement transférés en section d'investissement.

Par ailleurs, PMM a décidé d'améliorer la situation de trésorerie des entreprises qui travaillent pour elle en proposant des avances sur marchés à hauteur de 30% du total.

La métropole s'est également engagée dans un plan ambitieux de relance des investissements, avec le soutien de l'Etat (subventionnement prévu de 50 % des investissements HT, sous réserve de respecter les critères d'éligibilité déterminés par l'Etat). Sous réserve de disposer des projets entrant dans ces critères, la métropole s'est engagée sur une enveloppe supplémentaire de 100 M€ d'investissement sur 3 ans.

Le financement de ce plan conduira probablement Perpignan Méditerranée Métropole à déroger au principe de ne pas emprunter plus que le capital remboursé sur l'année. Cette exception à cette règle de bonne gestion est possible en raison du travail de maîtrise des dépenses mené ces dernières années, qui a conduit à une amélioration de l'épargne nette et une réduction de la capacité de désendettement.

Les dépenses et recettes réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement

Les charges de fonctionnement courant sont stabilisées sur les derniers exercices. Le solde croissant du montant des charges liées à l'atténuation de produits provient des reversements conventionnels liés à l'éolien. L'annuité de la dette est tendancielle en hausse sur le budget principal. Les charges exceptionnelles correspondent aux versements de subventions aux budgets annexes. On en constate une augmentation sensible sur les trois dernières années pour atteindre 15.3 millions d'euros en 2020.

Maîtrise des dépenses : PMM a signé un contrat de maîtrise de la dépense publique avec l'Etat 2018 – 2020 ayant pour objet de définir les mesures destinées à assurer la compatibilité des perspectives financières de la collectivité avec l'objectif national de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique. En raison de la crise du Covid-19 l'Etat a suspendu pour 2020 les conséquences financières de ce contrat. Perpignan Méditerranée métropole souhaite poursuivre ses efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Le seul chapitre pour lequel il est envisagé de déroger à ce principe est celui des subventions aux budgets annexes (chapitre 67) qui doivent assurer l'équilibre budgétaire de ces budgets. Ce contrat restreint la possibilité de dépenses en matière de crédits de fonctionnement et invite à la vigilance sur le recours à l'emprunt pour réaliser des investissements.

Les recettes réelles de fonctionnement

Les produits de fonctionnement sont stables sur les derniers exercices.

Les produits fiscaux

L'intercommunalité a perçu en 2020 plus de 118 millions d'euros. Elle a reversé directement 23 millions aux communes (en attributions de compensation nettes) et 23 millions dans le cadre du FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources, prélèvement issu de la réforme de la fiscalité locale de 2009). Elle a donc « conservé » 73 millions d'euros pour mener ses politiques (dont conventions de gestion).

L'épargne

L'épargne nette s'élève à plus de 15 millions d'euros sur les derniers exercices, ce qui a permis à l'intercommunalité d'engager des dépenses d'investissement significatives tout en maîtrisant l'évolution de sa dette. Intérêts et remboursement du capital sont en légère hausse sur les derniers exercices.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement baissent en 2020 d'une part en raison de la période électorale et d'autre part de la crise sanitaire qui a gêné la réalisation de travaux sur toute l'année.

Les dépenses d'équipement nettes par habitant sont en légère baisse en 2020 mais retrouvent leur niveau de 2017, alors même que l'année a été fortement bouleversée par la pandémie.

En 2020, près de 44% des investissements sont réalisés directement par les communes avec un financement de l'intercommunalité dans le cadre de conventions de gestion.

La dette

L'encours de la dette tous budgets est quasi stable ces dernières années.

La capacité de désendettement du budget principal

En raison de la bonne tenue de l'épargne brute sur les derniers exercices, la capacité de désendettement (encours de dette / niveau d'épargne brute) du budget principal est significativement inférieure à la limite maximale conseillée (12 ans) puisqu'elle s'établit à 8.3 ans (retraité fonds de soutien). Ce ratio ne prend pas en compte la situation des budgets annexes.

Les effectifs

La structure des effectifs au 31 décembre 2020 : les effectifs de PMM sont composés à 84,90% par des agents statutaires (+1,18 par rapport à 2019). Les agents contractuels de droit public (dont les collaborateurs de cabinet et de groupe d'élus) représentent 14,63% soit 1,18% de moins qu'en 2019. Quant aux emplois aidés, ils représentent 0,67%, soit 0,12% de plus qu'en 2019.

LA COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE

BILAN DE L'EXERCICE 2020 POUR LA COMMUNE (Budget principal)

La crise sanitaire a eu un impact significatif sur les conditions de préparation et d'exécution du budget de l'exercice 2020. En juillet 2020, au moment du vote du BP 2020, nous avons anticipé une baisse significative de nos recettes de fonctionnement, notamment au chapitre 70 – Produits des services - Ventes.

Fin 2020, les effets sur les recettes se révèlent en fait limités sur l'exercice car si on enregistre une diminution plus importante que prévue sur les services péri et extrascolaires (cantine, garderies, centre de loisirs), d'autres recettes, au chapitre 73, comme les droits de mutation ou la taxe de 6 % sur les terrains constructibles ont connu une année exceptionnelle dépassant les 189 000 € de recettes (130 K€ en 2019 qui représentait déjà un montant important). A cela, s'ajoute un reversement de 100 K€ du budget déchets de Perpignan Méditerranée Métropole (50 K€ en 2019) sur l'attribution de compensation. Ces rentrées supplémentaires sont venues compenser la perte de recettes sur les produits des services.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, vu le contexte sanitaire, des dépenses supplémentaires ont été prévues au BP 2020 (protocole sanitaire notamment aux écoles, achats de masques, gants, gels hydroalcooliques...). En contrepartie, certaines charges étaient à réduire du fait du confinement général de mars à mai 2020 (fermeture des écoles, des salles communales, stades, annulation des festivités...). Globalement, les dépenses réalisées (hors cessions et charges exceptionnelles) sont inférieures de 0.04 % à celles réalisées en 2019.

Le chapitre 011 – Charges générales : avec seulement 0.37 % d'augmentation par rapport à 2019. La prévision du chapitre 011 s'établissait à 796 400 € pour un réalisé au 31/12/2020 de 795 238 € (soit 99.9%).

Le chapitre 012 – Personnel : augmentation de 2.56 % de 2020 /2019 : recrutement effectué au sein de la police municipale. Une économie de 1 521 h complémentaires et supplémentaires a été réalisée en 2020 du fait de la situation sanitaire (confinement 2 mois : pas de centre de loisirs à pâques, pas de séjours, pas de festivités : sces techniques) - 1 553 100 votés au BP 2020 pour 1 520 7015 € réalisés au 31/12/2020 (soit 97.9 %).

Le chapitre 65 – Subventions et participations : - 41 % / 2019 - Crédits déjà réduits au moment du vote du BP au niveau de la subvention versée à l'Association Fêtes et Culture du fait de l'annulation des festivités. 174 441 € votés pour 147 380 € réalisés (soit 84.5%) – Les subventions du MAE et de l'Agence de l'Eau n'ont pas été reversées en 2020 à SAY (Niger) au titre de la coopération décentralisée.

En investissement : les recettes à analyser sont constituées principalement des comptes 10 (dotations, fonds et réserves), 13 (subventions d'investissement) et 16 – Emprunts :
Le compte 10 affiche un taux de réalisation de 88.44 %
Le compte 13 (hors opération CTM qui n'a pas démarré) affiche un taux de réalisation de 43.4 %
Il est à noter qu'un emprunt de 500 000 € (CTM) a été réalisé pour un montant de 500 000 €
Des cessions ont été enregistrées au chap 040 (58 450 Cession à SCI Laeti) et 30 354 € (terrain d'assiette de la ZAE – reversement du budget annexe).

Les dépenses d'investissement baissent en 2020. Cela s'explique principalement par la période électorale et la crise sanitaire qui a perturbé la réalisation de travaux sur toute l'année. S'ajoute à cela l'opération de construction du CTM qui était prévue pour un montant de 725 000 € qui n'a pas démarré.

En 2020, le taux de réalisation des dépenses d'équipement (comptes 20, 204, 21 et 23) est de 40 %. Il était de 59 % en 2019, 53 % en 2018.

COMMUNE DE PEZILLA LA RIVIERE
EXERCICE 2020
(résultats conformes au compte de gestion du trésorier)

FONCTIONNEMENT

| | |
|--|---------------------|
| DEPENSES DE L'EXERCICE : | 2 661 062.48 |
| RECETTES DE L'EXERCICE : | <u>3 345 111.39</u> |
| EXCEDENT DE L'EXERCICE : | 684 048.91 |
| EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE | <u>25 000.00</u> |
| <u>EXCEDENT DE L'EXERCICE :</u> | 709 048.91 |

INVESTISSEMENT

| | |
|--|---------------------|
| DEPENSES DE L'EXERCICE : | 1 322 836.87 |
| RECETTES DE L'EXERCICE : | <u>1 867 768.47</u> |
| EXCEDENT DE L'EXERCICE : | 544 931.60 |
| DEFICIT ANTERIEUR REPORTE : | <u>- 416 920.91</u> |
| <u>EXCEDENT DE L'EXERCICE :</u> | 128 010.69 |

RESTES A REALISER DEPENSES : 772 241.00

RESTES A REALISER RECETTES : 620 112.00

- 152 129.00

Besoin de financement Invest : 128 010.69 - 152 129 = - 24 118.31

B .P. 2021

002 – Excédent de fonctionnement reporté : 25 000.00

1068 – Affectation résultat de fonctionnement (709 048.91 - 25 000) 684 048.91

01 – Excédent d'investissement reporté : 128 010.69

Solde Restes à Réaliser - 152 129.00

Reste non affecté pour BP 2021 (Investissement) : 659 930.60 €

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

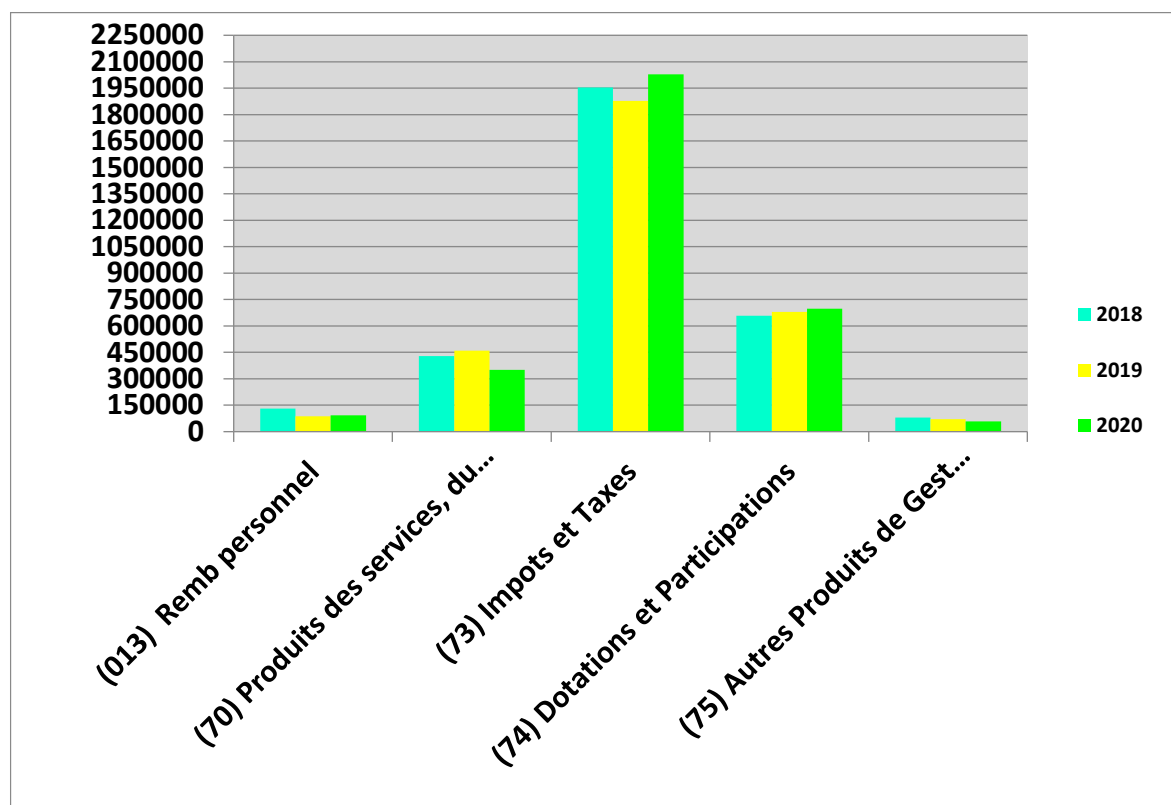
Les recettes de fonctionnement connaissent en 2020 une légère augmentation de 1.75 % par rapport à l'exercice 2019, malgré une baisse importante des produits des services due à la crise sanitaire liée au covid-19 (chap.70) – Cette diminution des crédits a été compensée par une hausse des produits encaissés au chapitre 73 (droits de mutations, taxe de 6% sur les terrains devenus constructibles et attribution de compensation) :

EVOLUTION PRINCIPALES RECETTES FONCTIONNEMENT

2018 A 2020 (en euros)

(Hors produits exceptionnels - cessions, opérat d'ordre)

| COMPTES | 2018 | 2019 | 2020 | 2020/2019 | Prévisions 2021 | 2021/2020 |
|--|--------------------|--------------------|--------------------|--------------|--------------------|---------------|
| (013) Remb personnel | 131 253 € | 86 819 € | 93 049 € | 7,18% | 56 000 € | -39,82% |
| (70) Produits des services, du domaine | 428 507 € | 459 025 € | 350 969 € | -23,54% | 395 200 € | 12,60% |
| (73) Impots et Taxes | 1 954 258 € | 1 877 600 € | 2 029 647 € | 8,10% | 1 898 235 € | -6,47% |
| (74) Dotations et Participations | 657 377 € | 680 244 € | 698 304 € | 2,65% | 706 100 € | 1,12% |
| (75) Autres Produits de Gest (Locat) | 80 282 € | 70 261 € | 57 389 € | -18,32% | 53 000 € | -7,65% |
| TOTAL | 3 251 677 € | 3 173 949 € | 3 229 358 € | 1,75% | 3 108 535 € | -2,06% |



Analyse / Chapitres :

Chapitre 70 :

On note une baisse significative sur le chapitre 70 (70632, 7067 et 70688) qui s'explique par l'interruption des services périscolaires et extrascolaires (accueil minimum pour les enfants de soignants uniquement) durant période du 1^{er} confinement de mars à la mi-mai 2020 et au retour partiel des élèves aux écoles à compter du 11 mai 2020 ; le Point Jeunes n'ayant pas retrouvé son fonctionnement habituel au-delà de cette période jusqu'à la fin 2020 :

la perte de recettes sur ces services liée au Covid représente : **67 700 € / 2019.**

Une baisse de 11 000 € / 2019 (70846) correspondant à l'arrêt de la gestion en régie de l'éclairage public (plus de remboursement par PMM CU de la mise à disposition partielle de deux agents techniques communaux) – Il est à noter que cette baisse avait été prévue dès le BP 2020

Une baisse de 30 000 € (70878) due à une recette exceptionnelle en 2019 (rattrapage 2 ans du remboursement des charges voirie par PMM CU) ; diminution également prévue dès le BP 2020.

Chapitre 73 :

73111 : Fiscalité directe locale : + 60 044 € / 2019 (sans augmentation des taux d'imposition)

La refonte de la fiscalité directe locale implique depuis 2020 un gel des taux de taxe d'habitation au niveau de ceux appliqués en 2019. Ce taux est de 14.25 %. Pour rappel, environ 80 % des foyers assujettis à la Taxe d'habitation (résidence principale) ne la paient plus depuis 2020 (- 30% en 2018, - 65 % en 2019 et 0 € pour le contribuable en 2020). C'est l'Etat qui est venu compenser cette recette aux collectivités pour 2020.

Le même dispositif est prévu à compter de 2021 pour les 20 % des foyers assujettis avec une suppression totale en 2023 (sauf résidences secondaires/locaux vacants).

73211 : Attribution de compensation : + 48 000 € / 2019 - Reversement except. excédent budget déchets PMM CU (50 K€ en 2019 / 100 K€ en 2020)

7328 : Fiscalité du parc éolien : - 9 770 € / 2019

7381 : Droits de mutations supplémentaires par rapport à 2019 : + 22 000 € / 2019

7388 : Taxe de 6 % sur les terrains devenus constructibles : + 37 000 € / 2019

Chapitre 74 : La dotation globale de fonctionnement (DGF) : qui comprend trois composantes, constitue la plus importante contribution de l'État aux collectivités.

Réalisé 2020 :

Dotation forfaitaire : 253 260 € soit + 5 427 € (247 833 € en 2019)

Dotation nationale de péréquation : 88 177 € soit + 4 753 € (83 424 € en 2019)

Dotation de solidarité rurale : 149 902 € soit + 16 482 € (133 420 € en 2019)

Soit au total + 26 662 € / 2019 + 5,7 % / 2019

7588 : Diminution importante / 2019 qui s'explique principalement par le remboursement par l'assurance du véhicule PM accidenté 4 500 € ainsi que par l'encaissement de l'opération « Opéra de Barcelone » 4 560 €.

Pour 2021 :

Il convient d'être prudents sur la prévision de certaines recettes dont les montants ne sont pas notifiés et très difficilement estimables (chap. 70 et 73). Globalement, les prévisions budgétaires laissent présager une baisse de 2.7 % par rapport au réalisé 2020 :

013 – Remboursement du personnel : proposition de diminution importante des crédits car incertitude sur les arrêts de longue maladie qui seront les seuls pris en compte pour le remboursement par l'assurance du personnel - Plus de remboursements sur congés de maladie ordinaire

70 - Produits des services, ventes : Légère augmentation de la prévision budgétaire 2020 concernant les services péri et extra scolaires (cantine, garderies, mercredis et accueil de loisirs) hormis pour le

Point Jeunes (pas de périscolaire le soir) : reconduction du montant réalisé et non prévu en 2020

73 – Impôts et taxes :

- 102 304 € : Attribution de compensation versée par PMM (compte 73211), il y a lieu de réviser le montant à la baisse pour 2021 et d'inscrire 45 540 €, (- 100 000 € excédent budget déchets PMM et -2 304 € annuité d'emprunt pour le financement des voiries)
- 7 700 € : Reconduction du montant de la dotation de solidarité communautaire 2021 - compte 73212 - 7 748 € perçus en 2020.

La taxe additionnelle aux droits de mutation (compte 7381) ainsi que la taxe portant sur les terrains devenus constructibles (compte 7388) sont en forte progression depuis 2016 eu égard au développement de l'urbanisation de la commune (189 304 € en 2020 - 130 669 € en 2019 - 134 249 € en 2018 - 132 484 € en 2017 – 158 840 € en 2016 – 72 108 € en 2015). Il est difficile d'estimer ces recettes, il est proposé pour 2020 de prévoir 130 000 € soit - 59 000 € / réalisé 2019.

La fiscalité directe locale : Etat 1259 non communiqué à ce jour (fin mars)

Il n'est pas prévu pour 2021 d'augmentation de taux.
Après une hausse de 1,2 % en 2020, la revalorisation des bases d'imposition, hors locaux professionnels, a été fixée pour 2021 à 0.2% pour la taxe foncière. Pas de revalorisation des bases prévue pour la TH (pour les personnes encore assujetties à la taxe d'habitation).

*Cette année 2021, en remplacement de la taxe d'habitation sur la résidence principale, **les communes disposeront de l'actuelle part départementale de la taxe foncière (20.10 %)**, les départements recevront en remplacement une part de la TVA.*

74 – Dotations et participations : - 19 000 € : fin du remboursement par le Département de 50% de l'annuité d'emprunt (tombé en 2020) – (compte 7473)

75 – Autres produits de gestion courante : bail local poterie (180 €/m compter du 15/02/21) soit 1 900 € supplémentaires mais pas de location du cabinet médical (départ Dr Vouzelaud) soit moins 7 200 et 3 800 € (6 mois Dr Fauveau) - Au global 9 000 € seraient à déduire pour 2021/Réalisé 2020 - Déduits 6 000 € car il est compté la location de l'un des cabinets 5 mois –

Peu de recettes à attendre des locations de salles communales pour événements familiaux (idem 2020).

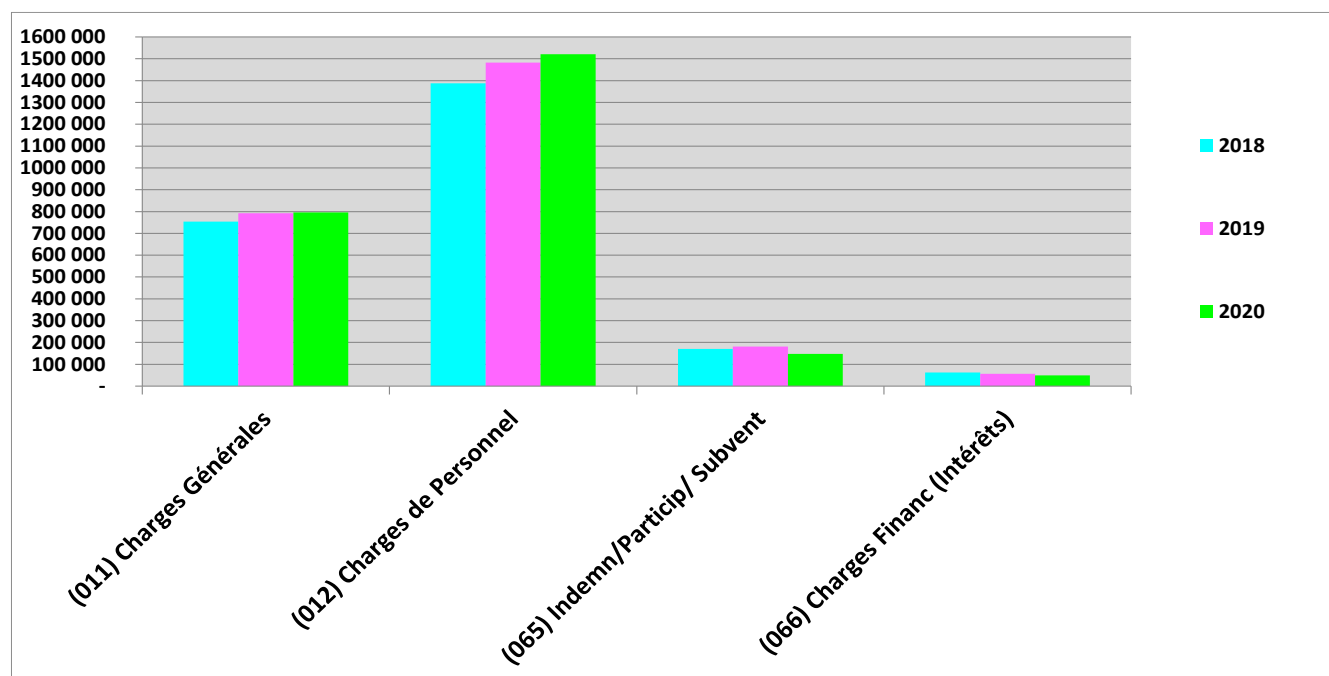
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Les dépenses réelles de fonctionnement sont stables en 2020 (légère diminution / 2019 : - 0.04 %).

Cette situation s'explique principalement par la crise sanitaire liée au Covid-19 qui a eu des répercussions notamment au niveau du chapitre 011 - Charges à caractère général.

EVOLUTION DEPENSES FONCTIONNEMENT 2018 A 2020 (en euros) (Hors charges exceptionnelles, cessions – opérat. d'ordre)

| COMPTES | 2018 | 2019 | 2020 | 2020/2019 | Prévisions 2021 | 2021 / Réal 2020 |
|---------------------------------|------------------|------------------|------------------|---------------|------------------|------------------|
| (011) Charges Générales | 754 107 | 792 324 | 795 238 | 0,37% | 780 500 | -1,85% |
| (012) Charges de Personnel | 1 387 135 | 1 482 794 | 1 520 715 | 2,56% | 1 563 900 | 2,84% |
| (065) Indemn/Particip/ Subvent | 170 625 | 181 064 | 147 380 | -18,60% | 191 839 | 30,17% |
| (066) Charges Financ (Intérêts) | 63 000 | 56 944 | 48 907 | -14,11% | 46 313 | -5,30% |
| TOTAL | 2 374 867 | 2 513 126 | 2 512 240 | -0,04% | 2 582 552 | 2,80% |



Charges de personnel : Il faut tenir compte des remboursements du personnel en recettes de fonct.. (compte 6419 qui viennent atténuer la dépense.

La charge nette de personnel est donc ramenée à : 1 427 666 € soit 56.8 % des dépenses de fonct.

Analyse / chapitres :

* une diminution de certaines charges de fonctionnement :

- Fermeture des ERP de la commune durant le 1^{er} confinement de mars à mai 2020 ; la majorité des ERP n'ayant pas réouverts jusqu'en fin d'année (moins de dépenses énergie : salles / terrains / Pas ou très peu de festivités)
- Arrêt des services périscolaires durant deux mois- mars à mai - (cantine/garderies) ; le Point Jeunes n'ayant pas retrouvé un fonctionnement normal depuis
- ALSH durant les vacances scolaires (fermé aux vacances de Pâques) et pas de séjours ou déplacements durant toute l'année (sauf février 2020)

Cela représente un montant de **63 000 €**

*une augmentation de certaines dépenses :

- Achat de masques, gels, produits désinfectants, gants, blouses, plexi....
- Protocole désinfection (Onet) école élémentaire

Cela représente un montant de **26 000 €** (les masques étant en partie remboursés par l'Etat : 3 180 €)

Le contexte sanitaire lié au covid-19 a donc entraîné une diminution des charges générales / 2019 de l'ordre de 37 000 € (à analyser avec la diminution des recettes de fonctionnement principalement sur le chapitre 70 - Services Jeunesse : - 67 000 €).

011 – Charges à caractère général : Détail :

Diminution :

Incidences crise Covid-19 :

61612 : Electricité : - 10 000 / 2019 (stades fermés) – Baisse des crédits déjà anticipée lors du BP 2020

60623- Alimentation : repas cantine/ALSH : - 15 000 € réalisés en 2020/2019 – Période de confinement de mi-mars à mi-mai 2020

Les crédits avaient déjà été réduits lors du BP 2020

6184 : - 4 000 € / 2019 formations

6188 : - 20 000 € / 2019 : accueil de loisirs

6232 : Fêtes et cérémonies : - 8 000 € / 2019 : annulation festivités en 2020 (Covid-19)

6247 : - 6 000 € / 2019 : transports accueil de loisirs

Total : - 63 000 €

61521 – Entretien sur terrains : - 19 000 € / 2019 : expertise et élagage pins en 2019 + 6 000 entretien pelouse terrain d'honneur

637 : - 6 000 € / 2019 Rôle Asa Canal non reçu en 2020 – A reporter sur BP 2021 (6 000 x 2)

Augmentation :

Incidences crise Covid-19 :

6068 : + 16 500 € / 2019 : achats masques, gels, plexi, gants Covid

611 : + 9 500 € / 2019 - Contrat de prest de serv : Ecole élémentaire ménage/désinfection (protocole covid)

Total : + 26 000 €

60622 : + 13 000 € / 2019 - Carburants (10 200 € décalage 3 fact de 2019 sur 2020)

6135 : + 20 000 € / 2019 - Locations Algeco classe maternelle (10 000 prévus BP insuffisants)

615221: + 7 500 € / 2019 – Bâtiments : (3 600 € Badigeon sur contrefort face à l'église + réparation croix et reprise cayroux / 1 000 € compresseur c cult)

615232: +14 000 € / 2019 - Elagages

012 – Charges de personnel : Les dépenses de personnel font apparaître une augmentation de 2.6 %, ce qui est un bon résultat compte tenu du recrutement effectué au sein de la police municipale. Cela s'explique par la diminution du nombre d'heures complémentaires et supplémentaires réalisées en 2020/2019 du fait du confinement et de la situation sanitaire (personnel périscolaire principalement et serv techn. : pas de fêtes d'été)
1 520 heures en moins représentant une économie de l'ordre de 21 000 €.

65 – Charges de gestion courante : en 2020, baisse de la subvention à l'assoc.Fêtes et Culture : - 33 000 € (festivités annulées compte tenu du contexte sanitaire) seulement 5 000 € mandatés – Les autres subventions prévues au BP ont été versées – 6 510 € à l'Asa du Canal (compensation coût projet irrigation vignes).

Les subventions prévues au BP 2020 pour les projets de coopération décentralisée avec la commune de Say (Niger) n'ont pas été versées - Elles seront inscrites sur le BP 2021. Seule une aide alimentaire d'urgence de 3 000 € a été versée à Say (inondations) sur le chapitre 67) –

66 – Charges financières : baisse des intérêts d'emprunts (- 8 570 €) prévue au BP 2020.

Pour 2021 :

011 – Charges générales : Baisse de près de 2 % par rapport au réalisé 2020.

Incertitude quant à l'évolution de la crise sanitaire liée au covid pour cette année 2021– Il faut tenir compte toutefois des deux mois de confinement en 2020 :

Augmentation du compte 60623 – Alimentation : inscription du montant réalisé en 2019 car la cantine a été fermée durant les deux mois de confinement en 2020.

Les mesures sanitaires mises en place par le gouvernement sont toujours d'actualité en 2021 (masques, gels hydroalcooliques...) mais, une réserve ayant été constituée, certaines dépenses devraient être inférieures à 2020 (plexiglass, masques..) hormis le protocole de désinfection (notamment à l'école élémentaire : prestataire de service).

Reconduction des crédits (réalisés) sur le compte énergie – électricité : fermeture des salles et des stades municipaux en ces premiers mois de l'année.

012 – Charges de personnel : Augmentation de 2,8% - Concernant le personnel titulaire (compte 64111), un agent à 20h/hebdo a fait valoir ses droits à la retraite en février. Un des policiers municipaux a été rémunéré 10 mois sur 12 par la commune en 2020, il faut tenir compte de 2 mois supplémentaires sur 2021. Concernant le personnel contractuel (compte 64131), il est nécessaire d'embaucher rapidement une personne supplémentaire en CDD pour les serv périscolaires (cantine/garderies) ; il est également prévu une personne en CDD (8 mois environ) pour les services administratifs (profil rédacteur - finances – comptabilité) -

65 – Autres charges de gestion courante / Subventions : augmentation du chapitre/ réalisé 2019 due principalement au 6574 – Subventions. Il est proposé de reconduire le montant des subventions prévu au BP 2020 (20 000 pour l'Assoc. Fêtes et Culture au lieu de 10 000 en 2020). Sont comptées les subventions du MAE et de l'Agence de l'Eau pour la coopération décentralisée (Agence de l'Eau - 13 596 € prévus en recettes) qui n'ont pas été versées en 2020 d'où un écart important au chapitre 65 entre le réalisé 2020 et la prévision 2021.

On trouve dans ce chapitre également les participations et les indemnités élus (mise en place conseil municipal fin mai 2020 – différentiel - 5 mois sur 2021).

66 – Charges financières : baisse des intérêts d'emprunts / 2020 (- 3 805 €) –

67 – Charges exceptionnelles : Annulation de la part correspondant aux charges réclamées au titre de la voirie pour l'épareuse (2016,2017 et 2018) soit 13 263 € car non prévues dans la convention entre la Commune et Perpignan Méditerranée Métropole–

| EVOLUTION FONCTIONNEMENT DEPENSES / RECETTES - 2020 / 2019 | | | | | | | | |
|--|--|--------------------|--------------------|--------------------|------------------|------------------------|---------------|---------|
| DEPENSES | | | | | | | | |
| CHAPITRES | EXERCICE 2019 | EXERCICE 2020 | | | | | | |
| | REALISE | PREVU BP 2020 | BP + DM | REALISÉ | % DE REALISATION | +/- Réalisé 2020/2019 | | |
| | | | | | en % | en Euros | en % | |
| TOTAUX | 2 513 126 € | 2 575 060 € | 2 626 060 € | 2 512 240 € | 95,67% | - 886 € | -0,04% | |
| 011 | CHARGES A CARACTERE GENERAL | 792 324 € | 796 400 € | 846 400 € | 795 238 € | 93,96% | 2 914 € | 0,37% |
| 012 | CHARGES DE PERSONNEL/FRAIS ASSIM | 1 482 794 € | 1 553 100 € | 1 553 100 € | 1 520 715 € | 97,91% | 37 921 € | 2,56% |
| 65 | AUTRES CHARGES DE GEST COURANTE | 181 064 € | 174 441 € | 175 441 € | 147 380 € | 84,01% | - 33 684 € | -18,60% |
| 66 | CHARGE FINANCIERES | 56 944 € | 51 119 € | 51 119 € | 48 907 € | 95,67% | - 8 037 € | -14,11% |
| RECETTES | | | | | | | | |
| CHAPITRES | EXERCICE 2019 | EXERCICE 2020 | | | | | | |
| | REALISÉ | PREVU BP 2020 | | REALISÉ | % DE REALISATION | +/- Réalisé 2020/2019 | | |
| | | | | | en % | en Euros | en % | |
| TOTAUX | 3 173 949 € | 3 087 644 € | 3 141 644 € | 3 229 358 € | 102,79% | 55 409 € | 1,75% | |
| 013 | ATTENUATIONS DE CHARGES | 86 819 € | 75 000 € | 75 000 € | 93 049 € | 124,07% | 6 230 € | 7,18% |
| 70 | PRODUITS DES SERV, DU DOMAINE, ... | 459 025 € | 390 000 € | 390 000 € | 350 969 € | 89,99% | - 108 056 € | -23,54% |
| 73 | IMPOTS ET TAXES | 1 877 600 € | 1 848 152 € | 1 902 152 € | 2 029 647 € | 106,70% | 152 047 € | 8,10% |
| 74 | DOTATIONS ET PARTICIPATIONS | 680 244 € | 714 981 € | 714 981 € | 698 304 € | 97,67% | 18 060 € | 2,65% |
| 75 | AUTRES PRODUITS DE GEST COURANTE | 70 261 € | 59 511 € | 59 511 € | 57 389 € | 96,43% | - 12 872 € | -18,32% |
| ANALYSE DU CHAPITRE 70 : | | | | | | | | |
| 70632 | Point Jeunes | 12 256 € | 12 500 € | 12 500 € | 9 533 € | 76,26% | - 2 723 € | -22,22% |
| 7067 | Cantine / Garderies Mat / Prim | 174 529 € | 148 500 € | 148 500 € | 125 820 € | 84,73% | - 48 709 € | -27,91% |
| 70688 | Accueil de loisirs Mater / Prim | 45 169 € | 40 000 € | 40 000 € | 28 911 € | 72,28% | - 16 258 € | -35,99% |
| 70846 | Rembours mises à dispo pers (PMM) | 48 534 € | 38 000 € | 38 000 € | 36 939 € | 97,21% | - 11 595 € | -23,89% |
| 70878 | Rembours frais par d'autres redevables | 168 057 € | 140 000 € | 140 000 € | 137 159 € | 97,97% | - 30 898 € | -18,39% |
| 023 | AUTOFINANCEMENT | 652 644 € | 504 000 € | 504 000 € | 684 049 € | dont 100 000 except AC | | |
| 002 | RESULTAT DE FONCTIONN. REPORTE | 25 000 € | 25 000 € | 25 000 € | 25 000 € | | | |

EPARGNE DE GESTION (Produits – charges de fonct) = 684 049 €

Intérêts de la dette : 47 118 €

SOIT EPARGNE BRUTE (Epargne de gestion – intérêts) 636 931 €

Capital de la dette : 249 246 €

SOIT EPARGNE NETTE (Epargne de gest – intér et capital) = 387 685 €

(Source : compte administratif - budget principal (provisoire pour 2020))

LA SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Elles sont constituées principalement des ressources propres comme le FCTVA, les fonds de concours, la taxe d'aménagement, les subventions.
 S'ajoutent à cela les dotations aux amortissements, et l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année N-1.

COMpte ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL *(détail des comptes en annexe)*

| LIBELLES COMPTES | Prévu | Réalisé | % Réalisé |
|---|-----------------------|-----------------------|------------------|
| RECETTES | En € | En € | |
| 024 - Produits des cessions d'immobilisations | 253 354,00 € | - € | 0,00% |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 56 367,23 € | 145 171,23 € | 257,55% |
| 041 - Opérations patrimoniales | 4 544,09 € | 4 544,09 € | 100,00% |
| 10 - Dotations, Fonds divers et réserves | 1 045 113,61 € | 924 100,19 € | 88,42% |
| 13 - Subventions d'investissement | 515 432,00 € | 217 829,69 € | 42,26% |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées | 500 000,00 € | 500 000,00 € | 100,00% |
| 23 - Immobilisations en cours | 9 660,00 € | 9 660,00 € | 100,00% |
| 27 - Autres immobilis. financ (avance Ass Aide à Dom) | 15 000,00 € | 5 000,00 € | 33,33% |
| Opération 991 - CTM | | | |
| 13 - Subventions d'investissement | 267 000,00 € | - € | 0,00% |
| Opération 995 - Médiathèque / Place Foixet | | | |
| 13 - Subventions d'investissement | 1 500,00 € | 3 000,00 € | 200,00% |
| Opération 996 - Ecoles / Locaux péri/extrascolaires | | | |
| 13 - Subventions d'investissement (6 ^e classe Mat) | 126 252,00 € | 58 463,27 € | 46,31% |
| TOTAL EXERCICE (Hors 021) | 2 794 222,93 € | 1 867 768,47 € | 66,84% |
| 021 Autofinancement 2020 prévu | 503 730,00 € | | |
| TOTAL RECETTES INVEST CA 2020 | 3 297 952,93 € | 1 867 768,47 € | 56,63% |

LA SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL
(détail des comptes en annexe)

| LIBELLES COMPTES | Prévu | Réalisé | % Réalisé |
|--|-----------------------|-----------------------|---------------|
| DEPENSES | En € | En € | |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 18 662,69 € | 18 662,69 € | 100,00% |
| 041 - Opérations patrimoniales | 4 544,09 € | 4 544,09 € | 100,00% |
| 10 - Remboursement trop perçu taxe d'aménagement | 4 700,00 € | 4 699,70 € | 99,99% |
| 16 - Emprunts (remboursement capital) | 249 246,00 € | 249 245,96 € | 100,00% |
| 20 - Immobilisations incorporelles | 32 175,00 € | 7 629,81 € | 23,71% |
| 204 - Subventions d'équipement versées | 63 725,87 € | 47 189,57 € | 74,05% |
| 21 - Immobilisations corporelles | 557 000,00 € | 399 872,00 € | 71,79% |
| 23 - Immobilisations en cours (Travaux) | 714 797,06 € | 141 045,12 € | 19,73% |
| 27 - Autres immobilisations financières (EPFL PM) | 20 000,00 € | 20 000,00 € | 100,00% |
| Opération 991 - CTM | | | |
| 23 - Immobilisations en cours | 725 000,00 € | 23 861,43 € | 3,29% |
| Opération 993 - Centre Médical / Parking | | | |
| 21 - Immobilisations corporelles | | | |
| 23 - Immobilisations en cours | 3 000,00 € | 2 064,00 € | 68,80% |
| Opération 995 - Médiathèque / Place Foixet | | | |
| 21 - Immobilisations corporelles | 9 000,00 € | 2 259,28 € | 25,10% |
| Opération 996 - Ecoles / Locaux péri et extrascolaires | | | |
| 21 - Immobilisations corporelles | 37 181,31 € | 38 955,25 € | 104,77% |
| 23 - Immobilisations en cours | 442 000,00 € | 362 807,97 € | 82,08% |
| TOTAL EXERCICE (Hors reprise déficit N-1) | 2 881 032,02 € | 1 322 836,87 € | 45,92% |
| 001 - Reprise solde d'exécution investiss reporté (N-1) | 416 920,91 € | 416 920,91 € | |
| TOTAL DEPENSES INVEST CA 2020 | 3 297 952,93 € | 1 739 757,78 € | 52,75% |

Les dépenses d'investissement baissent en 2020. Cela s'explique principalement par la période électorale et la crise sanitaire qui a perturbé la réalisation de travaux sur toute l'année. S'ajoute à cela l'opération de construction du CTM qui était prévue pour un montant de 725 000 € qui n'a pas démarré.

Ces dépenses sont constituées principalement des dépenses d'équipement (chap. 20, 204, 21 et 23) et du remboursement du capital de la dette (chap. 16).

En 2020, le taux de réalisation /prévisions des dépenses d'équip. est de 40 %.

Il était de 59 % en 2019, 53 % en 2018.

Les restes à réaliser (report sur BP 2021) détail en annexe

Dépenses 2020

| CHAPITRE | NATURE | MONTANT |
|--------------------------|----------|---------------------|
| 20 | 2031 | 20 000,00 € |
| 204 | 2041512 | 10 726,00 € |
| 21 | 2111 | 49 045,00 € |
| | 2128 | 43 000,00 € |
| | 2135 | 50 000,00 € |
| | 2182 | 10 000,00 € |
| 23 | 2313 | 191 540,00 € |
| | 2315 | 140 000,00 € |
| <u>991 - CTM</u> | | |
| 23 | 2313-991 | 200 000,00 € |
| 993 - CENTRE MEDICAL | | |
| 23 | 2313-993 | 930,00 € |
| <u>995 - MEDIATHEQUE</u> | | |
| 21 | 2188-993 | 3 000,00 € |
| <u>996 - ECOLES</u> | | |
| <u>21</u> | 2183-996 | 14 000,00 € |
| | 2184-996 | 5 000,00 € |
| 23 | 2313-996 | 35 000,00 € |
| TOTAL | | 772 241,00 € |

Recettes 2020

| CHAPITRE | NATURE | MONTANT |
|--------------|--------|---------------------|
| 024 | 024 | 100 000,00 € |
| 10 | 10228 | 123 253,00 € |
| 13 | 1321 | 100 000,00 € |
| | 1322 | 149 566,00 € |
| | 1323 | 57 966,00 € |
| | 13241 | 11 538,00 € |
| 996 - ECOLES | | |
| 13 | 1321 | 1 320,00 € |
| | 1341 | 66 469,00 € |
| 27 | 274 | 10 000,00 € |
| TOTAL | | 620 112,00 € |

| | |
|--------------------------------|-----------------------|
| SOLDE RESTES A REALISER | - 152 129,00 € |
|--------------------------------|-----------------------|

LES INVESTISSEMENTS 2021

La première ébauche 2021 fait apparaître un montant prévisionnel en dépenses et recettes de 3 000 000 € TTC.

Pas d'emprunt prévu en 2021.

En dépenses :

Compte 20 60 000 €

Compte 16/27 255 000 €

Compte 21

Acquisit terrains 50 000 €

Acquisit bâti 90 000 €

Trav. aménag. div 245 000 €

Compte 23

Travaux 2 300 000 €
3 000 000 €

En recettes :

021 Autofin prévis 510 000 €

024 – Cessions 255 000 €

Compte 10 1 100 000 €

Compte 13 1 135 000 €
3 000 000 €

LA DETTE

Analyse

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2021 est de 1 881 375 €

9 lignes de prêts, tous à taux fixe : 6 Crédit Agricole ; 1 Dexia ; 2 la Banque Postale.

100 % de la dette de la commune est classée en A1, c'est-à-dire qu'il n'y a aucun emprunt dit « toxique ».

Ratio dette

Le plafond de capacité de désendettement : le ratio dette / CA (*capacité d'autofinancement soit rec réelles – dép réelles*).

(*rec réelles = chap. 70 + 73 + 74 + 75 - dép réelles = chap. 011 + 012 + 65*)

Ce ratio doit être inférieur à **12 ans** pour les communes et EPCI (*loi de programmation des finances publiques 2018-2022*).

Pour la commune, le ratio au 31/12/2020 est de : 2.8 ans (1 881 375 / 672 975)

DETTE (hors EPFL PM)

| (Hors EPFL PM) | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2019 En €/Hab Pézilla | 2021 En €/Hab Pézilla | 2019 Moy strate 3 500 - 10 000 Hab |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------------------------|-----------------------------|---|
| Encours total dette au 01/01/N | 1 694 000 | 1 871 000 | 1 631 000 | 1 881 375 | 447 € | 496 € | 751 € |
| Annuité dette | 281 000 | 296 000 | 296 000 | 271 842 | 81 € | 72 € | 97 € |

Source : Les comptes individuels des collectivités 2019 (collectivités-locales.gouv.fr)

2019 : En € / Hab Pézilla (3 653 Hab)

Moy strate 3 500 - 10 000 Hab

Population 2021 : 3 791 Hab

2021 : - 24 526 d'annuités d'emprunt (60 656 € d'annuités qui tombent + 36 130 emprunt 2020)
 19 000 € de recettes de fonctionnement en moins (rembours. 50 % annuité projet struct Département)

2022 : - 41 608 €

2023 : - 18 256 €

2024 : - 32 673 €

2025 : -

2026 : - 35 326 €

Emprunt de 500 000 € réalisé sur l'ex. 2020 (CTM) – Annuité: 36 130 € sur 15 a -Taux 1.01%

LA DETTE GARANTIE

La commune a garanti des emprunts à hauteur de 50 % de l'annuité pour la construction de deux opérations de logements sociaux sur la commune.

Perpignan Méditerranée a également apporté une garantie d'emprunt pour les 50 % restants.

Le prêteur pour l'ensemble des bailleurs sociaux est la Caisse des Dépôts et Consignations.

Caractéristiques principales :

MARCOU HABITAT
SCP HLM Lang Roussillon
11 000 CARCASSONNE

Construction de 8 logements sociaux « Le Stade » (délib CM du 04/05/2015)

4 lignes de prêts

Taux de 0.80 à 1.60 %

Durée : 38 et 48 ans

Montant garanti : 442 423.50 €

Annuité garantie (50 %) : 14 393.56 €

Construction de 11 log. sociaux (Opération « La Source » Papyloft) (délib CM du 10/10/2018)

4 lignes de prêts

Taux de 0.55 à 1.35 %

Durée : 40 et 50 ans

Montant garanti : 459 427.50 €

Annuité garantie (50 %) : 13 093.98 €

LES PORTAGES FINANCIERS – EPFL PM

(Etablissement Public Foncier Local Perpignan Méditerranée)

DETAIL PORTAGE BIENS SOLLICITES A L'EPFL PM :

| <u>Année</u> | <u>Biens acquis</u> | <u>Coût</u> | <u>Durée</u> | <u>Remb capit</u> | <u>Frais</u> | <u>Durée restante</u> | <u>Capit restant dû</u> |
|--------------|---------------------|-------------|--------------|---|--------------|-----------------------|-------------------------|
| 2012 | Ancien chai | 250 000 € | 15 a | 16 667 € | 583 € | 8 a | 116 667 € |
| | Cave coop vin. | 507 189 € | 5 a | (Revente à Bouygues Immobilier en 2016 : 517 506 €) | | | |
| 2019 | Mais. Gutierrez | 50 000 € | 15 a | 3 333 € | 250 € | rétrocession en cours | 46 667 € |
| 2019 | Mais.Moner | 35 000 € | 15 a | | 175 € | rétrocession en cours | 35 000 € |
| 2020 | Mais. Siuroles | 179 500 € | 15 a | 11 967 € | 898 € | 15 a | 179 500 € |

Pour l'exercice 2021, le montant des annuités à rembourser à l'EPFL PM est de 28 634 € (compte 27 – Dépenses d'investissement) ; les frais (0.50% du capital restant dû) d'un montant de 1 890 € étant imputés en dépenses de fonctionnement.

LES BUDGETS ANNEXES

Lotissement communal dénommé « El Vinyer », Route d'Estagel qui comprendra 10 lots à la vente et qui n'a pas encore démarré.

Sur l'exercice 2020, 9459 € de dépenses ont été réalisées correspondant à la phase APS/Projet/Permis d'aménager ainsi qu'à la réalisation d'une notice hydraulique (Honoraires BE2T /ALBA). Le terrain reste à acquérir (252 600 €, soit 5 052 m² à 50 €), une fois le permis d'aménager obtenu et purgé de tous recours.

Le montant total de cette opération a été estimé à 580 000 € HT.

Pour 2021 :

Dépenses : 252 600 € achat du terrain / Travaux 296 975 € /Honoraires 18 340 €.

Recettes : 580 000 € vente des lots

La zone artisanale économique de proximité (ZAE « La Branca del Mas »), située à l'entrée Ouest, d'une surface d'environ 4 100 m² comprenant 4 lots. Le montant prévisionnel de cette opération est de 217 465 € HT. Les travaux sont en cours d'exécution. En 2020, le montant des dépenses réalisé et de 150 603.98 € HT (30 354 € aquisit. terrain d'assiette de la ZAE / 107 227 € sur les travaux et 13 023 € d'honoraires maîtrise d'œuvre). Aucune vente n'a été réalisée en 2020 (obtention des permis de construire purgés de tous recours par les acheteurs avant signature acte de vente). Cette opération devrait être achevée d'ici la fin de l'année.

Pour 2021 :

Dépenses : 63 627 € sont à reprendre au compte des travaux ; 2 515 € d'honoraires

Recettes : 204 400 € de vente des lots

LA PPI VOIRIE 2021 (Programmation Pluriannuelle des Investissements Voirie)

| | |
|--|----------------------|
| <u>Enveloppe 2021 :</u> | 199 703 |
| <u>Restes à réaliser 2020 :</u> | 121 880 € |
| <u>Total enveloppe 2021</u> | 321 583 € TTC |

Programme :

- Rue du Portal d'Amont : 250 000 € TTC (lot 2 Voirie 211 660 € compris 10 000 € (7 665 € honoraires maîtrise d'oeuvre (3.80 %) + SPS...) + Sydeel (réseaux EP) 39 860 €
Trav. entrepris : enfouissement des réseaux secs + rabotage + réfection du tapis –
Pluvial non inclus : 30 000 € TTC (honoraires compris)
- Garde-corps pont aire pique-nique : 9900 € TTC (devis M. PLACE)
- Divers / Reprises de voirie à chiffrer : tampon Place Nation, rue de la Cascade, affaissement lotissem. Sant Francesc, etc...) 60 000 €